

COMMISSION DE GESTION 2022
RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION
BÂTIMENTS, SPORTS ET DOMAINES
(BAT)

Objet : GESTION 2022

Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La sous-commission chargée d'examiner le dicastère *Bâtiments, sports et domaines* (BAT), composée de Mme Martine ROCHAT, membre, et de Mme Floriane WYSS, présidente-rapporteuse, remercie Mme Laetitia MORANDI, municipale, MM. David FERNANDEZ, chef de service, MM. Olivier BOHREN, responsable des infrastructures sportives et Mme Emilie JACCARD, déléguée au sport, pour les discussions, les réponses et explications fournies à ses nombreuses questions, leur disponibilité et l'accueil au sein de leurs locaux ainsi que pour l'organisation et la conduite des visites demandées.

1. RENCONTRES, VISITES ET ENTRETIENS

La sous-commission chargée d'examiner la gestion du dicastère *Bâtiments, sports et domaines* (BAT) était composée des deux mêmes sous-commissaires qu'en 2021. Pour cette raison, une séance introductive, comme cela avait été organisé en 2021, n'a pas paru nécessaire et les visites ont été regroupées en une seule après-midi :

- **Jeudi 6 avril 2023 – 13h30 - 16h15 – patinoire des Eaux-Minérales, Maison des Associations, préau du Collège Jacques Dubochet (visite qui n'a finalement pas eu lieu faute d'aménagement effectué)**

Accueil et brefs échanges dans les locaux du dicastère *Bâtiments, sports et domaines* (BAT) à Riond-Bosson 14. Début des visites par la patinoire, aux côtés de Mme Laetitia MORANDI, municipale, MM. David FERNANDEZ, chef de service, MM. Olivier BOHREN, responsable des infrastructures sportives et de Mme Emilie JACCARD, déléguée au sport, et discussions. Puis, visite de la Maison des Associations aux côtés de Mme Laetitia MORANDI, municipale et de MM. David FERNANDEZ, chef de service. Quant au préau du Collège Jacques Dubochet, la visite prévue n'a finalement pas eu lieu, car il nous a été mentionné à l'issue de la visite de la Maison des Associations que le vœu N° 21 – 2021 qui avait été émis à ce sujet par la sous-commission *Bâtiments, sports et domaines* (BAT) de la COGEST 2021, à savoir « Que la Municipalité mette tout en œuvre pour procéder d'ici la rentrée scolaire 2022 à l'aménagement définitif du préau du Collège Jacques Dubochet, principalement concernant l'équipement des aires de jeux, la végétalisation et l'ombrage. », n'a pas été réalisé et qu'il n'y avait donc rien à constater.

2. INTRODUCTION

Vu le rapport de la sous-commission *Bâtiments, sports et domaines* (BAT) de la COGEST 2021 et certaines actualités de 2022 comme le préavis d'urgence [n° 30/9.22](#) « Remplacement d'urgence de la production de froid de la Patinoire des Eaux-Minérales » ainsi que l'installation de la Maison des Associations dans l'ancien Collège des Jardins notamment, notre sous-commission a souhaité focaliser son examen et ses visites principalement sur les lieux suivants :

- Patinoire des Eaux-Minérales,
- Maison des Associations dans l'ancien Collège des Jardins,
- Préau sur le toit du Collège Jacques Dubochet (visite qui n'a finalement pas eu lieu faute d'aménagement effectué).

3. PISCINE DU PARC

Si les installations techniques sont vieillissantes, elles font vraisemblablement l'objet d'entretien régulier qui leur permettent d'être toujours opérationnelles. Lors de la saison 2022, contrairement à 2021, la température de l'eau était agréable. Ceci a été dû en grande partie grâce aux conditions météorologiques particulièrement favorables (fort ensoleillement et très faibles précipitations) et ceci malgré une chaudière à gaz qui n'a pas été conçue pour permettre le chauffage de l'eau, mais uniquement pour la tempérer et qui

a, en plus, été arrêtée lors de la saison 2022. La fréquentation de 135'913 entrées a été historique ; la plus importante depuis 2004. Nous ne pouvons donc que nous réjouir de cet engouement.

Comme cela nous avait été annoncé en 2022, un préavis pour l'assainissement énergétique et divers travaux d'amélioration de la piscine a effectivement été déposé puis accepté par le Conseil communal le 2 novembre 2022. Les travaux doivent s'échelonner sur deux exercices – 2023 et 2024 – afin de pérenniser l'exploitation de cette infrastructure. Dans cette attente, deux travaux d'entretien ont été effectués en 2022 dans le cadre de l'entretien général du lieu, à savoir la réparation du carrelage autour des bassins et la remise à niveau de la goulotte du bassin olympique, côté lac.

Par ailleurs, pour le plus grand bonheur des enfants, un mur de grimpe a été installé sur la face Est du bâtiment de la station de pompage (STAP) qui se trouve dans la parcelle de la piscine du Parc. Nous avons demandé si une estimation de son utilisation avait été faite. Il nous a été indiqué que puisque l'activité ne nécessite pas de surveillance, aucun comptage n'est fait. Cependant, les collaborateurs de l'Office des sports ont pu constater, lors de leurs passages aux alentours du périmètre, que son utilisation est très régulière par les enfants et jeunes utilisatrices et utilisateurs de la piscine.

4. PATINOIRE DES EAUX-MINÉRALES

Après un début de saison 2021-2022 chaotique dû à un enchaînement de défaillances techniques ayant conduit à deux fermetures successives, la saison 2022-2023 aurait pu, quant à elle, ne jamais voir le jour. Vu les problèmes rencontrés en 2021-2022 et précédemment, la Municipalité, souhaitant anticiper la saison 2022-2023, a mandaté une entreprise spécialisée afin de réaliser des travaux complémentaires pour qu'un contrôle approfondi puisse être effectué par ultrason sur le condenseur (pièce maîtresse du système de production de froid). Ce contrôle a montré un risque élevé de fuite d'ammoniac dans l'eau de la Morges en cas de nouvelle remise sous pression. C'est pour cette raison que l'Association suisse de contrôle des Installations techniques (ASIT) a décrété en août 2022 une interdiction de remise en fonction du système de production du froid. Cette décision fut un réel coup de tonnerre.

Le service concerné a dès lors œuvré d'arrache-pied pour trouver une solution à court terme visant à sauver la saison 2022-2023. Plusieurs études de faisabilité ont été menées. La solution finalement proposée par la Municipalité à travers son préavis d'urgence fut la pose de serpentins provisoires sur les dalles des surfaces de glace alimentés par deux groupes froids air-glycol. Selon ce qui nous a été communiqué, le glycol est un fluide qui ne présente pas de risque pour l'environnement, qui ne pollue pas, qui n'est pas toxique et qui n'émet pas de gaz à effet de serre. Ledit préavis d'urgence a été accepté par le Conseil communal en date du 7 septembre 2022. Suite à cette décision, le permis de construire a pu être délivré en date du 21 novembre et la patinoire a pu rouvrir ses portes pour la saison 2022-2023 à la mi-janvier 2023. Les clubs utilisateurs ont, malgré la réouverture, été fortement impactés, notamment en se voyant obligés de louer des heures de glace auprès d'infrastructures externes à Morges. Pour cette raison un soutien financier leur a été accordé.

Le niveau de vétusté de l'infrastructure n'est un secret pour personne. Depuis l'inauguration de la « nouvelle » patinoire des Eaux-Minérales en 1993, aucune réfection importante n'a été entreprise. Il n'est donc pas surprenant que des pannes surviennent, jusqu'à la situation dramatique telle qu'on l'a connue en 2022. Pour ces raisons, puisque certaines composantes de la machinerie sont en fin de vie et que la Municipalité a mentionné dans son programme de législature vouloir définir une stratégie par rapport à cette infrastructure, la sous-commission du dicastère *Bâtiments, sports et domaines* (BAT) de la COGEST 2021 a souhaité formuler un vœu pour assurer l'avenir de la patinoire des Eaux-Minérales et des différents utilisateurs de celle-ci (clubs, écoliers, visiteurs) et de leur microcosme.

De plus, nous avons également demandé si une analyse énergétique de la consommation de la patinoire existait et, si oui, si une étude comparative avait été effectuée avec d'autres bâtiments identiques. Les différentes analyses énergétiques du bâtiment qui nous ont été listées sont les suivantes : analyse EPIQR+ réalisée en 2015 ; analyse ALPIQ dans le cadre d'un contrat de performance énergétique CPE réalisée en 2015 ; rapport LP Concept Sàrl réalisé en 2016 dans le cadre du préavis des JOJ N° 38/11.17 ; rapport Hirt Ingénieurs & associés SA réalisé en 2016 également dans le cadre du préavis des JOJ ; rapport Wettstein réalisé en 2018 ; rapport Mutter Consulting Sàrl réalisé en 2019 ; étude des luminaires réalisée en 2019 dans le cadre du préavis d'assainissement des éclairages N°17/5.22 ; audit électrique et énergétique de M. Rosat réalisé en 2019 ; rapport de Pré-diagnostic du programme d'audits des grands consommateurs de la Romande Énergies Services SA réalisé en 2020. L'ensemble de ces rapports définissent des recommandations énergétiques afin de tendre vers des améliorations pour diminuer les consommations. L'architecture spécifique et le système à ventilation naturelle de la Patinoire des Eaux-Minérales rend la

comparaison énergétique avec d'autres patinoires pratiquement impossible. Le programme de l'infrastructure amène également son lot de variables. Pour rappel, le site de la Patinoire des Eaux-Minérales est constitué d'une patinoire principale de 1'800 m² de surface de glace, ainsi que de trois pistes de curling, un club-house et un restaurant. Cette configuration n'est pas commune dans les patinoires environnantes. Le rapport Mutter a permis de comparer les patinoires de la région. D'un point de vue financier, le déficit de la patinoire de Morges se situe dans la moyenne.

En outre, le Conseil communal a accepté le 7 septembre 2022 le préavis municipal [n°17/5.22](#) « Demande d'un crédit de CHF 462'000.00 pour l'assainissement des éclairages de la Patinoire et des terrains de sports extérieurs du Parc des Sports, subventions non déduites ». Il nous a été indiqué que les nouveaux éclairages de la patinoire devaient être opérationnels à la fin avril 2023.

Vœu N° 14 – 2022 : Que la Municipalité prenne les mesures nécessaires afin de garantir l'exploitation de la patinoire des Eaux-Minérales, jusqu'à la présentation de la nouvelle stratégie y relative.

5. CENTRE DE VIE ENFANTINE (CVE) LA GRACIEUSE

Puisque ce lieu été visité en 2021 par la sous-commission *Bâtiments, sports et domaines* (BAT) de la COGEST 2021, il ne nous a pas semblé nécessaire de faire une nouvelle visite cette année. Toutefois, plusieurs questions ont été posées comme celle de connaître l'état de la situation concernant par exemple les travaux de réfection – peinture – qui devaient être terminés durant l'été 2022 ou encore celui du problème lié au fait que la cantine où mangent les enfants chauffe énormément l'été à cause de la véranda et que la proximité de cette véranda avec un bac à sable empêche vraisemblablement les éducatrices et les éducateurs d'ouvrir les vitres pour éviter de bloquer les rails et que les enfants ne mangent du sable. Il nous a été indiqué, pour la première question, que les travaux prévus se sont effectivement terminés en 2022 et, pour la seconde, que les entretiens du système de store extérieur sont effectués chaque année afin de maintenir cette protection solaire en place et que le changement de la véranda est prévu dans le préavis concernant l'assainissement des bâtiments communaux qui devrait couvrir la période 2026-2031.

6. COLLÈGE JACQUES-DUBOCHET

L'année dernière, il avait été dit à la sous-commission *Bâtiments, sports et domaines* (BAT) de la COGEST 2021 qu'une liste des retouches nécessaires était régulièrement tenue à jour par la *Direction Urbanisme, constructions et espace public* (URB) qui a suivi le chantier tout au long de sa réalisation. Nous avons donc interrogé le dicastère sur l'état de situation de ces retouches. Il nous a été mentionné que la majorité des retouches ont été réalisées et que celles restantes sont en en passe de l'être. Par ailleurs, il avait été dit à la sous-commission *Bâtiments, sports et domaines* (BAT) de la COGEST 2021 que des solutions alternatives étaient en cours d'évaluation concernant les portes d'entrée automatique qui peinent à être réajustées. Nous avons donc, ici aussi, posé la question de l'état de situation. Il nous a été indiqué qu'une nouvelle et plus robuste motorisation a été installée et qu'à ce jour, ce nouveau système fonctionne à satisfaction des utilisatrices et utilisateurs du collège.

De plus, puisque la sous-commission *Bâtiments, sports et domaines* (BAT) de la COGEST 2021 avait émis le vœu « Que la Municipalité mette tout en œuvre pour procéder d'ici la rentrée scolaire 2022 à l'aménagement définitif du préau du Collège Jacques Dubochet, principalement concernant l'équipement des aires de jeux, la végétalisation et l'ombrage. », il nous a semblé judicieux d'aller constater l'aménagement effectif dudit et désormais plus que fameux préau du Collège Jacques Dubochet. D'autant plus que la Municipalité avait indiqué, lors de la séance du Conseil communal du 15 juin 2022, qu'une étude était en cours pour cet aménagement et qu'il était prévu que le préau soit aménagé au cours des vacances d'automne 2022. Alors que nous souhaitons voir ces aménagements, nous avons renoncé à nous rendre sur place car il nous a finalement été indiqué que les aménagements prévus n'avaient pas encore été réalisés et qu'il n'y avait donc rien à constater. Nous avons souhaité connaître les raisons de ce retard et il nous a été indiqué que c'était du ressort de la *Direction Urbanisme, constructions et espace public* (URB) et que la question leur a donc été transmise. Il nous a été mentionné que cette direction a opté pour une démarche participative avec les utilisatrices et utilisateurs (directions de l'école et de l'UAPE) et les exploitantes et exploitants du bâtiment. Plusieurs rencontres ont eu lieu, elles ont permis de recenser les besoins et de faire valider le projet d'aménagement. La Commission de construction a souhaité répondre au maximum aux attentes des occupantes et occupants, avec un projet plus complexe et conséquent que prévu initialement. Cela a impacté les délais des études, de la procédure de marché public et de réalisation des travaux. Par ailleurs, certaines demandes de sécurisation venues à la fin de l'été 2022 (complément de sécurisation du garde-corps en toiture, rehaussement de la clôture de l'espace de jeu du CVE) ont été traitées en priorité. La durée de réalisation globale ayant été estimée à 6/7 semaines, la nécessité de caler les interventions sur

le calendrier des vacances scolaires a impliqué de planifier la réalisation des travaux aux vacances d'été 2023. En août 2022, les utilisatrices et utilisateurs ainsi que les exploitantes et exploitants avaient été informés que les travaux n'auraient pas lieu avant l'été 2023. Durant l'été 2022, des études complémentaires ont été réalisées pour vérifier la faisabilité des aménagements, notamment pour les systèmes d'ombrage et de végétalisation. Des solutions techniques ont dû être trouvées à cause des contraintes liées à un aménagement en toiture (charge supportable, étanchéité, etc.). Suite à ces vérifications, le service a lancé un appel d'offres sur invitation transmis en décembre 2022 à trois entreprises. Après la remise des offres fin janvier, le marché a été adjugé début mars 2023. La sous-commission du dicastère *Bâtiments, sports et domaines* (BAT) de la COGEST 2022 a également demandé pour quand ces aménagements pourraient-ils être réalisés. Le dicastère *Urbanisme, constructions et espace public* (URB) a mentionné qu'une grande majorité des travaux sont prévus pour l'été 2023 et seront donc terminés pour la rentrée scolaire 2023, hormis les plantations qui devraient être réalisées de manière participative avec les élèves et les enseignantes et enseignants. Il a également été précisé que plusieurs interventions ont déjà eu lieu comme le remplacement pour des raisons de sécurité des garde-corps autour de l'édicule de sortie de secours en novembre 2022 ; le rehaussement du garde-corps du CVE, aussi pour des raisons de sécurité, en décembre 2022 ; l'installation d'un point d'eau en toiture en février 2023. De plus, au gré des possibilités (livraison, temps d'intervention), d'autres équipements pourront être installés d'ici la fin de l'année scolaire (boules en EPDM au rez-de-chaussée, armoire de stockage et mur de grimpe en toiture).

Puisqu'il s'agit du dicastère *Urbanisme, constructions et espace public* (URB) qui est en charge de l'aménagement du préau du Collège Jacques Duobochet, le vœu que nous avons formulé a été transmis aux sous-commissaires du dicastère concerné et intégré à leur rapport.

7. MAISON DES ASSOCIATIONS AU COLLÈGE DES JARDINS

Alors que le vœu n°26 – 2010 de la Commission de gestion demandait « que la Municipalité définisse enfin l'affectation du Collège des Jardins et entreprenne les mesures idoines » et alors qu'à l'époque, la Municipalité avait répondu que l'avenir du Collège des Jardins serait défini à l'issue d'une réflexion d'ensemble pour répartir les besoins publics aux meilleurs endroits et de manière équilibrée à l'horizon 2013, cette demande a enfin été réalisée, 12 ans plus tard. En effet, au travers de la convention signée en août 2022 avec la Maison des Associations, le droit d'exploitation de l'ancien Collège des Jardins a été octroyé à cette dernière par la Municipalité. Après une période de transition du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022, la Maison des Associations a repris l'entier de la gestion de la mise à disposition des locaux du bâtiment, avec le soutien logistique et administratif de l'Office des bâtiments.

Lors de leur visite, il est apparu aux sous-commissaires que l'ancien Collège des Jardins était un endroit adéquat pour une utilisation telle celle de la Maison des Associations. En effet, plusieurs salles sont à disposition ce qui permet d'organiser différentes rencontres ou cours. De plus, le charme de ce bâtiment, vieux de quelques années, crée une ambiance chaleureuse pour un concept associatif. Cependant, les sous-commissaires étaient étonnés de constater qu'aucun défibrillateur ne se trouvait dans le bâtiment qui a pourtant pour vocation la présence de nombreuses personnes. C'est pour cette raison qu'un vœu est formulé à ce propos.

Vœu N° 15 – 2022 : Que la Municipalité envisage la pose, dans l'ancien Collège des Jardins, d'au moins un défibrillateur, accompagné – comme c'est usuellement le cas – d'une signalétique indiquant sa localisation.

8. NOUVEAUX LOGICIELS (GESTIMMO ET SYSTÈME DE TICKETING)

Pour ce qui est de **GestImmo**, il est propriété de la Ville de Morges et est développé selon les besoins du service par un prestataire externe morgien de longue date. Il est donc en constante évolution. Cet outil de travail permet d'envisager des développements futurs en vue d'apporter une meilleure efficacité dans le travail quotidien, en termes de gestion. De plus, il nous a été indiqué qu'un nouveau module de contrôle des consommations a été ajouté à GestImmo depuis la fin de l'année. À ce jour le service génère des codes QR pour tous les compteurs à relevé manuel, ceci pour permettre aux concierges de procéder simplement aux relevés avec leur téléphone portable, en attendant le développement des solutions web du futur réseau informatique des bâtiments. Selon l'Office des bâtiments, cette base de données permet de retrouver de manière efficace les caractéristiques de l'ensemble des installations techniques des bâtiments et, surtout, permet de suivre les contrats de maintenance de manière automatisée. En termes de ressources humaines, il s'agit d'un logiciel qui permet aux équipes en place de travailler de manière plus efficace. Cet outil pourrait, à terme, permettre une économie en matière de ressources humaines. La plus-value s'inscrit sur le long terme avec une vision simple des installations morgiennes, des plans, des consommations et des interventions. En outre, plusieurs communes ont approché Morges afin de pouvoir également bénéficier de

l'outil. Il s'agit d'Aubonne, Hautemorges, Martigny, Bussigny, Servion, Jorat Mézières et Oron. Les besoins de ces communes sont similaires, ce qui permet de mutualiser les développements.

Quant à l'outil de **ticketing**, nous avons questionné la satisfaction des utilisatrices et utilisateurs, car il nous a été rapporté une insatisfaction de la part de certaines sources souhaitant rester anonymes. Le dicastère nous a indiqué que dans la majorité des cas, le concept de ce système satisfait véritablement (que ce soit ceux qui entrent une demande que ceux qui la reçoivent), mais qu'il n'en reste pas moins perfectible. Comme GestImmo, cette solution informatique est un développement propre. La première version mise en production est une solution simple, restreinte à un formulaire Google doc et un script d'intégration sur la plateforme de gestion du service (Trello). Grâce à l'expérience acquise au travers de cette première version et des retours constructifs des utilisatrices et utilisateurs, une deuxième mouture est en cours d'élaboration. Celle-ci sera directement intégrée au logiciel GestImmo et comprendra de nouvelles fonctionnalités, dont le suivi de l'avancement des demandes/tickets pour les utilisatrices et utilisateurs. Concrètement, ce système de ticketing est intégré au gestionnaire des tâches (Trello) des Offices des bâtiments, de la conciergerie et de l'administration qui concerne plus de 23 collaboratrices et collaborateurs, ce qui permet d'attribuer et de suivre les activités (cartes) en lien avec les demandes des utilisatrices et utilisateurs. Depuis 2018, plus de 10'000 cartes (= interventions) ont été traitées. Les seuls retours véritablement négatifs connus de l'Office des bâtiments sont concentrés au niveau des utilisatrices et utilisateurs du Collège de Beausobre. Ce secteur connaît, depuis quelques temps déjà, un fonctionnement particulier, en mode dégradé du point de vue du secteur de la conciergerie pour lequel le poste de responsable de secteur est vacant depuis une longue période (accident). Un nouveau responsable prendra ses fonctions dès le 1^{er} juin 2023. Il nous a été dit qu'il y a fort à parier que l'arrivée de ce nouvel interlocuteur, présent physiquement sur le site, permettra de régler, en direct, de nombreuses petites interventions qui ne doivent pas nécessairement passer par le ticketing.

9. SUIVI DES VŒUX EN SUSPENS

11 vœux en suspens de la Commission de gestion concernent le dicastère *Bâtiments, sports et domaines* (BAT). La Municipalité propose d'en classer 5. La Commission de gestion est favorable au classement de 4 vœux parmi les 5, souhaite en classer 1 autre et maintenir les 6 vœux restants.

Vœu N° 23 – 2010 : Que la Municipalité prévienne dans le meilleur délai la rénovation et l'assainissement des anciens bâtiments de la Gracieuse, notamment la Maison de maître (PPLS).

État de la situation par la Municipalité

Le préavis [N° 1/2.23](#) « Crédit cadre pour l'assainissement des bâtiments communaux » a été soumis au Conseil communal en sa séance du 1^{er} février 2023. La Maison Ade Maître de la Gracieuse est un des bâtiments concernés par ce préavis.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 26 – 2010 : Que la Municipalité définisse enfin l'affectation du Collège des Jardins et entreprenne les mesures idoines.

État de la situation par la Municipalité

Au travers de la convention signée en août 2022 avec la Maison des Associations, le droit d'exploitation a été octroyé à cette dernière par la Municipalité. Après une période de transition du 1^{er} septembre au 31 décembre 2022, la Maison des Associations a repris l'entier de la gestion de la mise à disposition des locaux du bâtiment, avec le soutien logistique et administratif de l'Office des bâtiments.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu peut être classé.

Vœu N° 9 – 2016 : Que la Municipalité fasse installer un système adéquat contre les murs du Centre de vie infantine (CVE) La Gracieuse pour la fixation de dessins, peintures et autres fiches d'informations afin de préserver les enduits.

État de la situation par la Municipalité

À la fin d'année, toutes les zones utilisées par les enfants ont été protégées par des plaques dans les parties basses des murs, ce qui permet une bonne protection contre les chocs et un affichage simplifié.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu peut être classé.

Vœu N° 10 – 2016 : Que la Municipalité entreprenne un contrôle plus serré de la consommation électrique du Centre de vie infantine (CVE) La Gracieuse en prenant notamment les mesures nécessaires d'informations auprès des utilisateurs pour diminuer la consommation excessive d'électricité et envisage de mettre des panneaux solaires photovoltaïques.

État de la situation par la Municipalité

Un nouveau crédit-cadre pour la pose de panneaux photovoltaïque est à l'étude par la Direction Bâtiments, sports et domaines afin de proposer la pose de panneaux sur les toitures de la Gracieuse et d'autres bâtiments dans la ville. Ce dernier sera déposé dans le courant 2023.

Une grande partie des luminaires a été changée avec la pose de détecteurs de présence afin d'optimiser les consommations. Un suivi précis de la consommation via le logiciel de gestion des bâtiments GestImmo sera effectué, suite au développement du module consommation.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 12 – 2016 : Que la Municipalité mette en place un système de contrôle de l'affichage des publicités à l'intérieur de la patinoire et autorise ou non cet affichage.

État de la situation par la Municipalité

Vu les problématiques techniques de l'infrastructure rencontrées cette année, ce dossier a été mis en suspens.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 7 – 2017 : Que la Municipalité prenne sérieusement en main l'entretien du patrimoine bâti morgien et fournisse au Conseil communal la liste complète des bâtiments concernés, l'inventaire des travaux à effectuer, une estimation des coûts et un calendrier crédible de réalisation.

État de la situation par la Municipalité

Le préavis [N° 1/2.23](#) « Crédit cadre pour l'assainissement des bâtiments communaux » a été adopté par la Municipalité en décembre 2022 et soumis au Conseil communal en sa séance du 1^{er} février 2023. Il s'agit là de la première étape de mise en œuvre du nouveau plan directeur des bâtiments 2023-2035 visant à concrétiser les objectifs de la stratégie énergétique 2035 de la Municipalité. La décision du Conseil est attendue pour le 1^{er} semestre 2023.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 4 – 2018 : Que la Municipalité soumette au Conseil communal, dans les plus brefs délais, un calendrier des travaux urgents et leur coût pour assurer le bon fonctionnement de la patinoire.

État de la situation par la Municipalité

Ce vœu, ainsi que la motion du groupe PLR « [Piscine et patinoire : deux infrastructures vieillissantes et coûteuses pour lesquelles il est impératif de trouver une solution d'avenir](#) » sont liés. Une réponse à la motion est en cours de rédaction et permettra de classer le vœu.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 6 – 2019 : Que la Municipalité installe aussi vite que possible un accès wifi pour les utilisateurs, du collège du Petit-Dézaley, et se coordonne avec les différents acteurs pour définir les responsabilités sur ce type d'installation dans les bâtiments scolaires dans le but de simplifier et accélérer ce genre de processus à l'avenir, sans pénaliser les utilisateurs des infrastructures de la Ville.

État de la situation par la Municipalité

Les travaux d'installations budgétisés attendus pour cette année ont été réalisés comme prévu. **Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.**

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion partage l'avis que le vœu peut être classé.

Vœu N° 19 – 2021 : Que la Municipalité mette tout en œuvre afin d'assurer une température minimale de l'eau à la piscine du Parc, quelles que soient les conditions météorologiques, autrement dit, que le préavis d'entretien général en tienne compte et soit soumis au Conseil communal en 2022 comme annoncé.

État de la situation par la Municipalité

Un projet a été élaboré cette année et le préavis lié a été accepté par le Conseil communal à l'automne. Les travaux seront échelonnés sur les années 2023 et 2024. **Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.**

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion est d'avis que le vœu doit être maintenu.

Vœu N° 20 – 2021 : Que la Municipalité prenne les mesures nécessaires au niveau des installations techniques de la patinoire des Eaux-Minérales afin d'éviter de nouvelles pannes qui la paralyseraient une fois de plus.

État de la situation par la Municipalité

Un préavis d'urgence concernant le remplacement des installations de production de froid de la patinoire a été accepté par le Conseil communal en septembre. **Dès lors, et sauf avis contraire du Conseil communal, ce vœu sera classé.**

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion a formulé un nouveau vœu à ce sujet. Elle est donc d'avis que le vœu peut être classé.

Vœu N° 21 – 2021 : Que la Municipalité mette tout en œuvre pour procéder d'ici la rentrée scolaire 2022 à l'aménagement définitif du préau du Collège Jacques Dubochet, principalement concernant l'équipement des aires de jeux, la végétalisation et l'ombrage.

État de la situation par la Municipalité

Dans le cadre du groupe de travail auquel participent les utilisatrices, utilisateurs et exploitant·es du bâtiment, de nouvelles demandes sont apparues cette année (par exemple, la clôture du préau du rez-de-chaussée, complément de sécurisation du garde-corps en toiture, rehaussement de la clôture de l'espace de jeu du

centre de vie enfantine). La commission de construction a souhaité donner une suite favorable à ces demandes. Une partie de ces adaptations a été réalisée (rehaussement garde-corps et complément sécurisation en toiture). La nécessité de caler les interventions sur le calendrier des vacances scolaire est également contraignante. Les autres mesures identifiées seront réalisées en 2023.

Proposition de la Commission de gestion

La Commission de gestion a formulé un nouveau vœu à ce sujet. Elle est donc d'avis que le vœu peut être classé.

10. CONCLUSION

Tout comme en 2022, le service nous a fait bonne impression et la collaboration fut très constructive. Les rapports humains au sein du dicastère paraissent bons et sereins, tout comme il semble y régner stabilité malgré les nombreux pépins vécus notamment en lien avec la patinoire, une ambiance de travail favorable ainsi qu'une dynamique plutôt positive et progressiste. De nombreux problèmes sont identifiés (en particulier dus à la vétusté du patrimoine immobilier communal) et les différents collaborateurs semblent s'atteler à trouver des solutions et à les régler.

En l'occurrence, la réactivité et l'efficacité du service s'agissant par exemple des importants problèmes rencontrés avec la patinoire des Eaux-Minérales sont à souligner. La situation est arrivée comme un coup de tonnerre, mais le service ne s'est pas laissé envahir par le stress et a œuvré d'arrache-pied pour trouver une solution acceptable en un temps record. Nous ne pouvons que saluer le travail effectué ici.

Quant aux différents nouveaux logiciels implémentés comme « Gestlmmo », l'outil de ticketing ou encore le système intégré de gestion de stock, ils semblent, globalement, apporter satisfaction. Comme écrit plus haut, il est évident que ces outils sont voués à évoluer et à être développés en fonction des besoins et des possibilités technologiques. Nous restons convaincues que l'utilisation de ces différents logiciels facilite la vie et permet un gain de temps à tous les utilisateurs et utilisatrices, et d'argent – autrement dit cela optimise la gestion des ressources.

Quant au patrimoine immobilier communal, le constat général de vétusté qui est clairement établi depuis plusieurs années est toujours un défi central. L'âge moyen du parc immobilier de la Ville de Morges se situe, pour 2022, à 33,8 ans ; ce qui est sensiblement plus élevé que la valeur cible à atteindre pour un parc de cette ampleur s'établissant entre 22 et 28 ans. Plus le parc est vieillissant, plus il demande des interventions ponctuelles et implique une augmentation du travail du personnel communal et des entreprises privées. Les causes sont multiples ; une mauvaise vue d'ensemble du patrimoine et des travaux ou réfections à effectuer (pouvant être en partie améliorée grâce à l'outil Gestlmmo) par exemple ou encore une certaine stagnation ou mise sur pause des rénovations ou réalisations pouvant être en partie due à des projets en cours qui finalement n'aboutissent pas (comme le refus en votation populaire du PPA du Parc des Sports, impliquant une forme de statu quo au niveau de la gestion des installations de la piscine du Parc). Chaque bâtiment qui n'a pas subi de rénovation « importante » continue de se dégrader selon un modèle théorique linéaire. Le préavis [N° 1/2.23](#) « Crédit cadre pour l'assainissement des bâtiments communaux » a été adopté par la Municipalité en décembre 2022. Il s'agit là de la première étape de mise en œuvre du nouveau plan directeur des bâtiments 2023-2035 visant à concrétiser les objectifs de la stratégie énergétique 2035 de la Municipalité. La décision du Conseil communal est attendue pour le 1^{er} semestre 2023.

En outre, nous souhaitons réitérer nos remerciements à Mme Laetitia MORANDI, municipale, MM. David FERNANDEZ, chef de service, MM. Olivier BOHREN, responsable des infrastructures sportives et Mme Emilie JACCARD, déléguée au sport, pour leur disponibilité. Si la marge de progression quant à l'assainissement du parc immobilier reste importante, le dicastère *Bâtiments, sports et domaines* (BAT) semble prendre les différentes problématiques liées au sérieux. Vu le dynamisme régnant au sein du dicastère, le professionnalisme des différents collaborateurs et collaboratrices ainsi que les progrès déjà réalisés depuis l'entrée en fonction de la nouvelle municipale Mme Laetitia MORANDI, nous avons bon espoir que des évolutions concrètes et positives importantes puissent avoir lieu ces prochaines années dans les domaines les plus critiques, en particulier s'agissant de l'assainissement du parc immobilier morgien.

Pour la commission de gestion :
Le président

Pour la sous-commission BAT :
La présidente

Rappel des vœux 2022

Vœu N° 14 – 2022 : Que la Municipalité prenne les mesures nécessaires afin de garantir l'exploitation de la patinoire des Eaux-Minérales, jusqu'à la présentation de la nouvelle stratégie y relative.

Vœu N° 15 – 2022 : Que la Municipalité envisage la pose, dans l'ancien Collège des Jardins, d'au moins un défibrillateur, accompagné – comme c'est usuellement le cas – d'une signalétique indiquant sa localisation.